

## Conférence Annuelle 2013, Bruxelles, 23-24 novembre « Responsabilité, transparence et accès à l'information » Appel à communications

### Préambule

Pour le Conseil International des Archives (ICA), le moment est venu d'organiser une conférence de haut niveau sur les questions liées à la gestion de l'information et au *records management*. Certaines initiatives en cours, dont celles du Partenariat pour un gouvernement transparent (« Open Government Partnership ») ou de l'accès aux données publiques (« OpenData »), de même que les défis et les possibilités offerts par les nouvelles technologies, font qu'à tous les niveaux de l'administration et de la société, l'on se retrouve face aux enjeux de l'archivage, qu'on en soit conscient ou non.

La première Conférence annuelle de l'ICA portera donc sur le thème de « Responsabilité, transparence et accès à l'information ». Elle visera à aborder les différentes problématiques liées à ce thème par le biais d'approches aussi bien ascendantes que descendantes, d'études de cas pratiques et orientées vers la recherche de solutions, d'initiatives de haut niveau gouvernementales ou internationales, en passant par des exemples d'études collaboratives internationales.

En tant qu'organisation internationale, l'ICA sait parfaitement que les obligations juridiques, les attentes de la société et les approches culturelles ne peuvent être les mêmes à travers le monde. D'un débat international sur ces différents sujets peuvent ressortir des avis ou des intérêts contradictoires, par exemple sur le thème de la propriété intellectuelle. Des différences d'opinion peuvent aussi se manifester sur la question de l'accès des prestataires et des utilisateurs aux technologies de l'information. Le concept de la transparence peut également être source de définitions et d'enjeux différents en fonction d'un ensemble de facteurs tels que les systèmes politiques, le niveau de prise de conscience et d'éducation des citoyens, ou la valeur accordée aux questions de vie privée ou au secret des affaires.

Le Comité de programme de la conférence de 2013 recherche des communications sur ces thèmes de la part d'orateurs de qualité, capables de lancer le débat parmi les membres de l'ICA et ses parties prenantes au sens large, sur ces défis très prégnants. La direction de l'ICA et la Commission de programme consacrent une part croissante de leurs travaux à ces questions essentielles et les conclusions de la Conférence annuelle permettront d'alimenter directement leurs réflexions en la matière.

Pour proposer une communication, il n'est ni nécessaire d'être membre de l'ICA ni même de travailler dans le domaine des archives ou du *records management*. Au contraire, nous faisons activement appel aux personnes extérieures à notre milieu

élargi, en les invitant à venir nous mettre au défi de répondre à leurs attentes et de nous mettre à leur place face aux préoccupations majeures qui les interpellent.

## Projet de programme

Titre de la conférence :

« Responsabilité, transparence et accès à l'information »

Thèmes envisagés pour le Programme professionnel

- 1) Le citoyen face au gouvernement, aux archives et à l'histoire.
- 2) Les archives en tant que preuve de droits.
- 3) Questions juridiques et archives
  - a. Liberté de (accès à) l'information
  - b. Processus « Vérité et réconciliation ».
  - c. Protection des données personnelles
  - d. Confidentialité : protection du secret des affaires, des secrets d'état ou des relations diplomatiques et lutte contre le crime.
  - e. Propriété intellectuelle.
- 4) Rôle et contribution des archivistes/records managers dans la mise en œuvre des processus de responsabilité, de transparence et d'accès à l'information.
  - a. Comment y contribuent-ils ?
  - b. Y jouent-ils/devraient-ils y jouer un rôle moteur ?
  - c. Comment peuvent-ils assumer un tel rôle ?
- 5) Initiatives
  - a. IRMT
  - b. FAN1
- 6) Mise en œuvre de l'accès à l'information
  - a. Point de vue des utilisateurs
  - b. Accès par le biais de supports numériques ou par Internet (garantie d'une plus grande transparence ou risque d'un mauvais usage des données personnelles ?)
- 7) *Records Management*
  - a. Quel lien entre transparence, efficacité et responsabilité ?
  - b. « Bien faire les choses » : source de dépenses supplémentaires ? démarche plus chronophage ?

---

<sup>1</sup> Le FAN pourrait disposer d'une demi-journée pour traiter du partenariat « Open Government » et fournir des informations quant aux dernières évolutions en la matière, éventuellement avec des contributions des Philippines et de l'Afrique du Sud.

## Date limite

Vendredi, 8 mars 2013

## Comment proposer une communication

Il est vivement recommandé aux candidats de bien étudier les consignes figurant dans la note avant de remplir le formulaire de remise de proposition. Ce dernier doit être renvoyé à [crockett@ica.org](mailto:crockett@ica.org) avant le 8 mars, dernier délai.

## Conditions de participation à la Conférence

L'ICA n'est pas en mesure de fournir d'aide financière aux intervenants. Les candidats retenus devront donc s'inscrire en tant que participants et s'acquitter des frais d'inscription. Les frais de déplacement, de séjour et tous les autres frais liés à leur participation ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ICA. De même, aucune communication ne sera rémunérée.

## Suite réservée aux propositions

Tous les candidats seront informés de l'acceptation ou non de leur proposition avant la fin du mois de mars 2013. La décision sera prise, à la discrétion du Comité de programme, sur la base des résumés présentés.

## Présentation en version papier et version Powerpoint

La remise d'une communication écrite intégrale n'est pas obligatoire, mais de telles communications, si elles existent, pourront être mises en ligne sur le site Internet de l'ICA. Les intervenants sont également invités à soumettre copie de leur intervention en vue de sa publication dans « *Comma* », la revue de l'ICA.

Tous les intervenants doivent remettre leur présentation Powerpoint à l'équipe technique sur place au Centre de conférences avant le début de la séance concernée. De plus amples renseignements sur ces deux derniers points seront fournis en temps utile.